

AFFAIRE N° 46. - Mise à la disposition du Directeur de l'A.R.F.R.M.O. de la grande salle construite dans l'alle Ouest du Grand Marché pour l'installation d'un Centre de formation Préprofessionnelle féminine.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je viens d'être saisi par la Direction de l'A.R.F.R.M.O. d'une demande tendant à obtenir la mise à sa disposition de locaux suffisamment vastes pour y installer un Centre de Formation Préprofessionnelle féminine.

J'ai soumis la question à la réunion des adjoints qui s'est tenue à la Mairie le 31 Octobre dernier et tous ont été unanimes à proposer que la grande salle construite dans l'alle Ouest du Grand Marché soit mise à la disposition de l'A.R.F.R.M.O pour l'installation d'un Centre de Formation Préprofessionnelle féminine, à titre essentiellement précaire et révocable.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

LE MAIRE. - L'A.R.F.R.M.O nous avait demandé un local. Nous nous sommes mis en rapport avec M. LORANS qui nous a proposé une maison de dix petites pièces pour la somme de 100.000 F_r s par mois. Nous avons trouvé, nous autres adjoints que c'était excessif et comme il y a cette pièce du Grand Marché qui est actuellement libre, nous vous proposons d'accepter de mettre à la disposition de l'A.R.F.R.M.O cette salle en attendant la construction du Centre au Bas de la Rivière sur le terrain que nous n'utilisons pas. Donc, ce ne serait pas du définitif. Mesdames et Messieurs, qu'en pensez-vous?

M. TESSIER. - Je me souviens d'un débat qui avait eu lieu au cours d'une précédente séance du Conseil Municipal et où il avait été décidé que l'alle Ouest du Grand Marché servirait de salle de réunions et également pour les mariages. Je vote difficilement, mais les absents ont tort, comment ceux qui ont été les promoteurs de cette éventuelle utilisation accepteraient la chose. Le principe semblait être retenu... si c'est pour un délai de 6 ou 8 mois, je suis d'accord, mais...

LE MAIRE. - Ce sera tout à fait provisoire, d'autant plus que cette salle ne comporte aucune ouverture à l'Est.

M. LEGROS. - Je crois que cette salle est toute indiquée puisqu'il existe une cuisine.

M. TESSIER. - Comme utilisation pratique immédiate, c'est indiscutable.

M. RIVIERE. - Je demande qu'un inventaire des lieux soit fait de manière à pouvoir vérifier, lorsque la salle nous sera rendue, qu'elle est en parfait état.

M. GALLARD. - Je suis sûr que l'A.R.F.R.M.O ne vas pas rester longtemps dans cette salle car un Centre de Formation Professionnelle doit également comporter une cour de récréation pour les enfants.

M. TESSIER. - Fixons un délai.

LE MAIRE. - Si vous voulez, mettons deux ans et nous ajouterons cette clause: " il faut que le local soit rendu en l'état où il a été livré et qu'il sera procédé à un inventaire des lieux"

Après échange de vue la durée d'occupation de l'Allée Ouest du Grand Marché par l'A.R.F.R.M.O est fixée à UN AN renouvelable si besoin est.